



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

OR S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 629, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Anvers, Liège, Gand, Ostende, and other stations. Includes columns for 'D'ANS à', 'Matin', 'Relevée', and 'Prix des places'.

FRANCE. — Paris, le 10 février.

FRÉGATE DE S. M. LA NÉRÉIDE.

Au mouillage d'Anton-Lizardo, 9 décembre 1838.

Monsieur le ministre,

Ma précédente dépêche en date du 3 de ce mois vous portait le rapport de l'attaque de la forteresse de St-Jean-d'Ulloa par les forces navales sous mon commandement.

V. Exc. a vu qu'après avoir fait capituler la forteresse, j'avais conclu avec le général Rincon, commandant-général du département de la Vera-Cruz, une convention qui rendait en quelque sorte la ville neutre, en limitant le nombre de la garnison et assurant paix et protection à nos compatriotes.

Le 4, j'étais avec la plus grande partie de l'escadre, aux mouillages de l'île Verte et de Pajaros, lorsque, dans l'après-midi, le capitaine comte de Gourdon, du brick le Cuirassier, stationné dans le port de la Vera-Cruz, me donna avis que de nouvelles troupes mexicaines entraient dans la ville, et que beaucoup de nos compatriotes, craignant de mauvais traitements par suite de cette violation de la capitulation, demandaient à se réfugier dans la forteresse.

Je partis sur-le-champ dans mon canot pour Vera-Cruz, en faisant signal au brick l'Albatros d'appareiller de l'île Verte et d'aller mouiller devant la ville, afin d'y renforcer la station, qui déjà se composait du Cuirassier, de la Créole et de l'Éclipse.

A quatre heures après-midi, au moment où j'étais dans le port, je reçus une lettre de l'ancien président de la république, le général Santa-Anna; il m'annonçait sa nomination au commandement général du département de la Vera-Cruz, en remplacement du général Rincon, et le refus du gouvernement mexicain de donner son approbation à la convention relative à la ville de Vera-Cruz. La lettre du général Santa-Anna contenait un exemplaire imprimé du décret du 50 novembre, par lequel le président Bustamante déclarait la guerre à la France.

Je répondis au général Santa-Anna que la convention relative à Vera-Cruz se trouvant violée par son fait, cessait d'être obligatoire pour moi; je l'avertis d'ailleurs qu'il eût à s'abstenir de toute vexation ou de tout abus de pouvoir envers les Français établis dans l'étendue de son commandement.

J'allai à la forteresse: Un grand nombre de nos nationaux s'y étaient réfugiés avec leurs familles.

Pendant quelques heures, le général Santa-Anna avait paru vouloir leur interdire la sortie de la ville: leur empressement à la quitter n'en avait été que plus grand. Ils avaient d'ailleurs appris que des forces étaient entrées à la terre et dans la population mexicaine et étrangère de Vera-Cruz, qui s'attendaient à voir la ville devenir le théâtre d'un combat.

En traitant huit jours avant, avec le général Rincon, j'avais bien pu ménager l'orgueil mexicain, et m'abstenir d'exiger le désarmement de Vera-Cruz. Le caractère honorable du général Rincon était une garantie; d'ailleurs je ne voulais pas humilier trop profondément le Mexicain au moment où je lui offrais la paix.

Mais le caractère de haine et de fureur que le gouvernement mexicain s'efforçait d'imprimer à la guerre, ne me permettait plus de laisser entre les mains de la garnison de Vera-Cruz des armes dont elle aurait pu être tentée de faire un usage imprudent. Il me fallait donc tirer sur la ville et de la détruire; le seul moyen de la sauver était de la désarmer; j'en formai la résolution.

A neuf heures du soir j'expédiai à tous les navires de la division mouillée entre les îles de l'île Verte et de Pajaros, l'ordre de se préparer à effectuer une descente, le lendemain à quatre heures du matin. Chacun des commandants reçut une copie du dispositif d'attaque.

Le 5, à l'heure indiquée, les chaloupes et grands canots, portant les compagnies de débarquement, formées des équipages de la division, se trouvant répartis dans le plus grand silence aux postes que je leur avais assignés, le long du bord de nos navires mouillés dans le port de Vera-Cruz. Malheureusement une brume très-épaisse avait empêché quelques embarcations de se rallier: de ce nombre étaient celles de la Néréide,

qui portaient une partie des échelles d'escalade, les pécards pour enfoncer les portes et d'autres objets nécessaires à l'attaque. J'attendis inutilement jusqu'à cinq heures et demie; enfin, le jour étant sur le point de paraître, je donnai l'ordre du départ. A six heures moins un quart, les embarcations formées sur trois colonnes avaient pris terre sur la plage de Vera-Cruz, à la faveur de la brume, sans être aperçues. Le débarquement s'effectua dans un ordre parfait, chacun des commandants marchant à la tête du détachement de son équipage.

La colonne de droite, commandée par le capitaine Lainé, de la Gloire, suivit le capitaine Lardy, de la Médée, escalada le fort de la Conception, armé de 15 canons de 24 et de 2 mortiers, s'en empara, et pour suivant sa route le long des remparts, délogea successivement l'ennemi des premier, deuxième et troisième bastions du côté de la porte de Mexico. Une partie de la garnison s'enfuit précipitamment par cette porte. Les canons furent encloués, jetés par-dessus les remparts, et les affûts détruits à coups de hache.

La colonne de gauche commandée par le capitaine Parseval, de l'Épiphénie, ayant sous ses ordres le capitaine Turpin, de la Néréide, se partagea en deux sections: l'une, dirigée par les capitaines Olivier, du Cyclope, et Saint-Georges, du Vulcain, pénétra dans la ville en enfonçant la poterne du Rastrillo; l'autre, ayant le capitaine Parseval à sa tête, appliqua les échelles au mur, et enleva à l'escalade, sans beaucoup de résistance, le fort de St-Jago, armé de 28 canons du calibre de 24 pour la plupart, et de deux mortiers.

Le capitaine Parseval s'empara ensuite du premier bastion à gauche vers la porte de la Merced, armé de huit bouches à feu; puis, laissant une partie de son monde dans ce bastion et dans le fort de St-Jago pour en détruire l'artillerie, il s'avança le long des remparts pour en faire le tour et opérer sa jonction avec la colonne de droite, conformément à mes instructions.

Pendant que le débarquement s'effectuait sous le fort, à droite et à gauche de la ville, la colonne du centre débarquait au môle. Cette colonne se composait de deux compagnies et demie d'artilleurs de la marine, sous les ordres du chef de bataillon Colombel, que j'avais nommé commandant de la forteresse d'Ulloa, de deux compagnies de marins et d'une escouade de vingt mineurs commandés par le lieutenant Tholer; son avant-garde était formée par quatre-vingt-dix marins de la Créole, ayant à leur tête S. A. R. le prince de Joinville.

La porte du môle fut enfoncée au moyen de sacs à poudre, et le prince s'élança le premier dans la ville. Des deux compagnies de marins, l'une prit sur la droite en longeant intérieurement la muraille, pour attaquer le fort de la Conception; l'autre, marchant sur la gauche, se dirigea vers le fort de Saint-Jago, ayant pour guide le commandant du génie Mangin.

Pendant ce temps, S. A. R., suivi des officiers de la Créole, de son détachement de marins et d'une partie des artilleurs, se dirigeait au pas de course vers la maison habitée par les généraux Santa-Anna et Arista. La garde placée au dehors fit feu et se jeta dans la maison. Bientôt un combat s'engagea sous les portiques de la cour, sur l'escalier et jusque dans les chambres, qu'il fallut forcer l'une après l'autre en tuant les Mexicains qui les défendaient. De notre côté, nous eûmes plusieurs blessés, entre autres le capitaine du génie Chauchard, le lieutenant de vaisseau Goubin, du navire à vapeur le Phaéon, et l'enseigne Morel, du même navire.

Enfin on pénétra dans l'appartement du général Arista: un second maître de la Créole se jeta sur lui et le saisit au corps; le prince arriva au même instant et reçut l'épée du général. Sa maison fut fouillée, mais on ne put trouver le général Santa-Anna; la résistance de sa garde lui avait donné le temps de se sauver par les toits, dont la construction en terrasse favorisait sa fuite. Je fis conduire à bord du Cuirassier le général Arista et les officiers mexicains prisonniers: ils y furent traités avec tous les égards dus à leur position.

Cependant la colonne de gauche continuant sa route le long des remparts, était parvenue devant une grande caserne située près de la porte de la Merced; des coups de canon à mitraille et une vive fusillade partie des fenêtres l'avaient arrêtée au passage. S. A. R., avertie de cette résistance, se porta de suite devant la caserne avec ses marins de la Créole et fit pointer son petit obusier de montagne sur la porte.

On ne comprenait rien à un changement si subit, et l'on ne savait que faire lorsque deux individus trayestis, en débardeurs sont venus réclamer le délinquant, en disant qu'il était le sieur A..., receveur de l'enregistrement dans une des petites villes du département de l'Allier, présentement sous le coup d'un mandat d'arrêt, et leur prisonnier. Les deux débardeurs n'étaient autres que deux gendarmes chargés de conduire le prévenu dans les prisons de Beauvais, à la disposition du procureur du roi. Le commissaire de police tout en comprenant que les gendarmes devaient savoir allier les sentiments d'humanité avec ce qu'il y a de rigoureux dans l'exécution de leurs devoirs, a jugé que ceux-ci avaient été trop loin en conduisant au bal un homme qui aurait dû passer la nuit dans une prison. En conséquence, les débardeurs et le pêcheur napolitain ont été mis en état d'arrestation.

LES MALHEURS D'UN GOURMAND HEUREUX.

Voici ce que racontait, cette nuit au bal de l'Opéra, un de nos médecins les plus à la mode: Hier, j'ai vu arriver chez moi un homme, jeune encore et de notable rotondité, qui se jeta sur un fauteuil et me dit d'un ton lamentable: « Docteur, je suis perdu! » Malgré cette exclamation, son aspect florissant me rassura; cependant, je demandai ce qu'il éprouvait.

— Imaginez-vous, docteur, me dit-il, que je suis Périgourdin, ce Périgourdin même... Ah! mon Dieu!... Mais je ne vois là rien de bien désolant.

— Écoutez, vous savez qu'il arrive à Paris, à cette époque de l'année, une grande quantité de dindes, de pâtés truffés, tous de mon pays natal. — Il faut en user avec modération.

Aussitôt que le coup fut parti, le prince s'élança au milieu de la fumée, vers la porte, croyant l'avoir enfoncée. Le boulet n'avait fait que son trou.

La fusillade redoubla alors par les fenêtres: plusieurs hommes furent tués, parmi lesquels, M. Olivier, lieutenant d'artillerie; MM. Mengin, chef de bataillon du génie; Maréchal, lieutenant d'artillerie; de Miniac, enseigne de la Néréide; Magnier et Gervais, élèves de la Créole; Jauge, de la Gloire, et bon nombre de marins et d'artilleurs furent blessés; il fallut se retirer dans les rues adjacentes, et le capitaine Lainé, commandant la colonne de droite, étant alors arrivé, S. A. R. se rangea sous ses ordres.

Le capitaine Lainé m'envoya un officier pour me rendre compte de ce qui se passait, et employa tout de suite les mineurs à préparer les matériaux d'une barricade qu'il se proposait d'élever, devant la porte de la caserne.

Je fis alors descendre de l'un des bastions, une pièce de six mexicaine, la seule que nous n'eussions pas encore mise hors de service; je la fis conduire dans la rue des Dames, dont l'axe est perpendiculaire au mur de la caserne et je fis tirer trois coups sur la porte, sans parvenir à l'enfoncer. Je jugeai qu'elle devait être murée en dedans avec des sacs à terre, dont les Mexicains avaient une immense quantité sur tous les ouvrages et jusque dans les maisons.

La position de la caserne était forte; il fallait lui faire subir un véritable siège sans autre résultat utile que de nous mettre en possession de mitraille que je ne voulais pas occuper et de prisonniers que je ne voulais pas garder, ne pouvant pas les nourrir. L'unique but de mon expédition avait été le désarmement de la ville; ce but se trouvait complètement atteint; dès lors il convenait d'autant plus de se retirer immédiatement, que l'état de l'atmosphère annonçait un prochain coup de vent du Nord, qui aurait rendu impossible le retour des commandants et des équipages à bord de leurs navires, mouillés pour la plupart à grande distance et sans aucun abri.

J'ordonnai donc le rembarquement: il s'effectua dans le plus grand ordre, chaque colonne emportant ses blessés et même ses morts, sans en laisser un seul; et allant retrouver sur ses chaloupes au point même où le débarquement avait eu lieu.

Toutefois, par la nuit, avec lequel les Mexicains avaient défendu leur caserne m'avait fait prévoir qu'ils ne nous laisseraient pas partir sans chercher à nous inquiéter. J'ordonnai que les cinq chaloupes de la colonne du centre qui portaient des caronades à l'avant demeurassent de bout à la plage jusqu'après le départ des autres embarcations, et je fis placer sur l'extrémité du môle une pièce de 6 mexicaine, chargée à mitraille et pointée sur la ville.

Ces dispositions achevées, je fis rembarquer le peloton de marins qui était resté pour garder la porte, et j'étais sur le point de me rembarquer moi-même le dernier, lorsqu'une colonne mexicaine, conduite par le général Santa-Anna en personne, déboucha au pas de course par cette porte. Je commandai de mettre le feu à la pièce mexicaine chargée à mitraille, et j'entraî dans mon canot.

Cette décharge porta le ravage dans la colonne mexicaine; une partie des hommes qui la composaient se jeta sur la plage à la droite du môle et borda le pied du rempart, dont toutes les meurtrières se garnirent à l'instant de tirailleurs. Le reste de la colonne s'avança avec audace sur le môle, et commença un feu de mousqueterie très-vif principalement sur mon canot, qui fut en un moment criblé de balles. Mon patron tomba percé de six blessures; l'éclaire de service, M. Halna du Frélay, en reçut deux; et un autre élevé, M. Chaptal, jeune homme d'une grande espérance, fut tué. J'ordonnai alors aux cinq chaloupes de faire feu de leurs caronades; elles balayèrent de leur mitraille le môle et la plage, et firent un grand carnage de Mexicains. Une brume très-épaisse survint tout-à-coup et couvrit la retraite de l'ennemi qui évacua la ville et alla camper sur la rive gauche de la rivière Vergara.

Le général Lamou Hernandez a pris le commandement à la place du général Santa-Anna, qui a eu son cheval tué dans l'attaque sur le môle et a reçu une blessure grave; on lui a coupé une cuisse; il est question de lui couper un bras: on désespère de ses jours.

Notre perte a été peu considérable; la liste nominative des tués et blessés que j'adresse à V. Exc. se résume comme suit:

- Cela m'est impossible. Je suis très-répandu, très-connu, recherché même; j'ai le malheur de passer pour un convive fort gai.
- C'est un mérite!
- Eh bien! ce mérite me tue. Toutes les personnes qui me connaissent et qui reçoivent du Périgord, dinde, terrine, perdreaux et pâtés, m'invitent. On s'y croit obligé, et on le fait dans des termes qui m'ont tenté la possibilité d'un refus. Je suis brûlé, consumé, rôti, assassiné par mes compatriotes. J'ai l'estomac en feu, et je ne sais où me réfugier!
- Allez en Périgord.
- Mais c'est une autre fourniture, on m'y trufferait sans pitié.
- Allez ailleurs!
- Mais les affaires et les plaisirs me retiennent à Paris; j'aime Paris et je n'ai pas mérité d'en être exilé.
- Que voulez-vous que je fasse?
- Docteur, voyez mon état, les truffes me sont mortelles, donnez-moi une consultation bien claire, bien explicite, bien formelle, bien menaçante, dans laquelle vous déclarerez qu'il y va de mes jours si je mange une seule truffe. Ajoutez, s'il vous plaît, que l'odeur même de ce tubercule peut m'être funeste. Je ferai imprimer cette consultation; et toutes les fois qu'on m'invitera à dîner, sous le prétexte d'une bottriche périgourdine, je répondrai par un exemplaire de votre sentence.

On l'imit beaucoup d'empressement à demander au docteur ce qu'il avait fait pour son malade? Je lui ai donné la consultation, répondit-il. Lorsqu'il l'a tenue entre ses mains, il m'a embrassé; il a jeté sur ma table une poignée d'or, et il s'est écrié: « Enfin je pourrai donc manger des pommes de terre! »

Variétés.

UNE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.

On écrit de Gènes, le 24 janvier: La semaine dernière, nous avons assisté à une représentation dramatique qui, si nous ne nous trompons pas, est jusqu'ici unique dans son genre. Les principaux élèves de la célèbre institution de sourds-muets de notre ville ont joué, dans leur langage de signes, sur le théâtre de l'hôtel Gagnolet, au bénéfice des indigènes, la tragédie d'Aristodème, de Monti, et la jolie petite comédie en un acte intitulée: la Maison abandonnée.

Les jeunes sourds-muets, dont le plus âgé n'a que dix-sept ans, ont non seulement rendu leurs rôles, au dire de toutes les personnes qui sont initiées à leur langage, avec la plus grande précision et sans en avoir passé un seul mot; mais ils ont mis tant d'âme et d'expression dans leur pantomime, que l'attention des nombreux spectateurs qui encombraient la salle ne s'est pas ralentie un seul instant; et cela est si vrai, que personne n'a quitté le théâtre qu'après la fin du spectacle, qui se composait de six actes assez longs, et qui a duré en tout environ trois heures.

LE PÊCHEUR NAPOLITAIN.

Une arrestation assez originale a été faite hier au soir au bal masqué du théâtre des Variétés. Un pêcheur napolitain se faisait remarquer par sa danse équivoque; un sergent de ville croit s'apercevoir qu'il se moque de ses avertissements et se décide à les conduire au bureau du commissaire de police. Mais ici toute la gaité du pêcheur a disparu. Son visage s'est assombri d'une manière sensible, et il est demeuré muet à toutes les questions que le commissaire de police a cru devoir lui adresser. Il n'a pas surtout voulu dire son nom ni indiquer sa demeure.

Officiers et élèves, 2 tués, 9 blessés; marins, 4 tués, 37 blessés; artilleurs, 2 tués, 10 blessés. — Total, 8 tués, 56 blessés.

Le résultat principal de cette journée a été le désarmement presque complet de la ville, et la mise hors de service de 82 bouches à feu, savoir: fort de St-Iago, 50; fort de la Concepcion, 15; premier bastion de gauche vers la porte de la Merced, 8; batterie de la porte de la Merced, 6; premier bastion de droite vers la porte de Mexico, 8; deuxième bastion, 8; troisième bastion, 7. — Total, 82.

Ce résultat a été obtenu sans causer aucun dommage à la ville, que j'aurais recommandé d'épargner. Les églises ont été respectées, même celles sur lesquelles les Mexicains avaient placé des canons. J'ai mieux aimé laisser subsister ces canons, d'ailleurs en très-petit nombre et devenus inoffensifs, que de courir le risque que quelque profanation fût commise.

C'est un honneur pour tous ceux qui ont participé à l'expédition, que de pouvoir dire que pendant quatre heures qu'ils ont occupé la ville, pas une porte n'a été enfoncée, pas une vitre n'a été cassée, pas le plus léger désordre n'a été commis.

Le mauvais temps qui a commencé dans la soirée du 5, et qui m'a forcé de quitter les récifs de l'île Verte et de Pajaras, pour venir chercher un abri ici, a rendu les communications trop difficiles pour que j'aie pu encore recevoir les rapports de tous les commandans. Aussitôt qu'ils me seront parvenus, je m'empresse de faire connaître à V. Exc. les noms des officiers, marins et artilleurs qui se sont plus particulièrement distingués. Je me bornerai aujourd'hui à lui dire que chacun a fait son devoir et que tous ont rivalisé d'ardeur et de courage, non moins de l'ordre et de bonne conduite.

Je présente à V. Exc. l'assurance de mon respectueux dévouement.

Signé, CR. BACON.

— Voici l'extrait d'une lettre de la Vera-Cruz, du 16 décembre, arrivée par la *Naiade*:

« Pendant les opérations du siège de St.-Jean-d'Ulloa, le congrès décrétait, le premier décembre, l'expulsion générale de tous les Français, ne leur accordant qu'un mois pour se rendre à la côte, ne permettant pas même à ceux qui en sont momentanément sortis de rentrer pour régler leurs affaires. A peine le gouvernement de Mexico eût-il connaissance de l'événement du 5 et de la prise du général Arista, et des blessures graves du général Santa-Anna, qu'il donna ordre à plusieurs piquets de dragons de se porter à toutes les portes de la ville de Mexico pour empêcher la sortie des Français qui étaient déjà prêts à partir en trois colonnes. La première se composait de 250 Français à cheval. Quelques instants après ont été publiés dans la ville la déroute complète des Français à la Vera-Cruz et la mort de l'amiral. Cette fausse nouvelle a ranimé l'esprit des Mexicains. Le président Bustamente est parti pour l'intérieur pour essayer de lever queques recrues qu'il doit emmener lui-même sur Vera-Cruz. Le général Mora l'a remplacé provisoirement à la présidence. Nous ignorons le sort qui est réservé à nos compatriotes. On croit généralement qu'ils ont été déclarés prisonniers de guerre. D'autres pensent que le gouvernement veut les diriger sur un des ports de l'Océan Pacifique. Ce serait les emmener à une boucherie certaine. En attendant l'amiral a pris les mesures nécessaires pour hâter le départ de nos malheureux compatriotes qui se trouvent au nombre de plus de 200, entassés dans le fort, au milieu des débris, sans autre subsistance qu'une demie ration de biscuit d'eau et quelques morceaux de lard que l'escadre leur distribue deux fois par jours. Trois frégates ont ordre d'en recevoir 60; les autres sont embarqués sur quelques navires de commerce qui se trouvent en rade d'Anton Lizardo. Le pillage a été complet à la Vera-Cruz. Nos maisons et ateliers ont été dévastés par les Mexicains, de sorte que la majeure partie de nos compatriotes va se trouver dans la plus affreuse misère, car nous n'avons pas eu le temps de sauver même le strict nécessaire. »

Le corps d'observation qui se réunit en ce moment sur la frontière du Nord paraît devoir être beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord imaginé. On évalue à plus de 50,000 le nombre des troupes dirigées de ce côté. Plusieurs régimens se trouveront en outre à 2 ou 3 journées de marche de manière à pouvoir renforcer l'armée en cas d'événemens.

— On assure que M. Rothschild, consul d'Autriche, fait de sa maison une succursale du comité qui siège dans les bureaux de M. de Montalivet. Quelques-uns de ses commis éludent, dit-on, une partie de la correspondance ministérielle; ses courriers se joignent à ceux de l'Etat pour la transporter dans toutes les directions. L'hôtel de M. Rothschild est, en un mot, un centre d'opérations électorales.

— Les ardens de la coalition ont délibéré et arrêté déjà que le premier acte de la session prochaine serait la mise en accusation des ministres prévenus, — disons coupables, car pour les partis révolutionnaires, il n'y a pas de prévenus, — coupables d'avoir trahi par l'évacuation d'Ancône et l'abandon du Luxembourg, la sécurité et la dignité françaises. Tout a été prévu: si la chambre des pairs refuse de juger les ministres, elle sera réputée leur complice. Cela serait un moyen assez ingénieux de se débarrasser de celui des trois grands pouvoirs de l'Etat que les plus modérés de l'opposition de gauche considèrent comme un rouage au moins inutile.

(Presse.)

— M. Portalis, premier président à la cour de cassation, a été aujourd'hui élu membre de l'académie des sciences morales, en remplacement de M. Merlin. Sur vingt votans, M. Portalis a obtenu, au premier tour de scrutin, 18 suffrages.

— Le bœuf gras, qui doit exécuter aujourd'hui dans les rues de Paris sa promenade triomphale, pèse 3950 livres; il est le plus fort qu'on ait vu depuis dix ans.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

MADRID, 3 février.

M. Perez de Castro, président du conseil des ministres a déjà pris part aux délibérations de ses collègues. Le cabinet ne peut se dissimuler que les circonstances ont une extrême gravité. Ce qui manque surtout à la direction des affaires, c'est l'unité de vues et d'actions. Les généraux n'ont plus d'autre volonté que les leurs propres: il en résulte que l'Espagne est simultanément soumise à plusieurs régimes. Le comte de Luchana, à la tête de l'armée du Nord, gouverne militairement, il ne s'arrête pas dans ses exigences. Le général Van Halen, à la tête de l'armée du centre, commande révolutionnairement: il affiche de l'indépendance. Le général baron de Meer, de concert avec le général Breton, fait du despotisme par en Catalogne. Les populations souffrent, et l'ennemi con-

tre qui devraient être dirigés tous ces efforts, est le seul qui n'ait presque jamais à les craindre.

Le ministère subit évidemment l'influence du comte de Luchana. La démission du comte de Clonard lui a été soumise, sa réponse est attendue pour savoir si la double démission de Clonard et du baron de Meer doivent être acceptées.

HOLLANDE.

La Haye, le 8 février. — On nous écrit de Londres, le 6 février:

« Les récentes propositions de la Belgique de céder l'autorité militaire sur le Luxembourg et le Limbourg à la Confédération germanique, et d'acheter de la Hollande l'autorité civile, ne peuvent pas être prises en considération par la Confédération. L'attitude prise par la Belgique ne permet pas d'entrer dans un nouvel arrangement, alors même que ses propositions seraient réellement avantageuses à la Hollande et exécutables par la Confédération. Toute indulgence ultérieure envers ce pays serait une concession à la révolte et à la violence et équivaldrait à une abdication de puissance et de droits en faveur de l'esprit démocratique. » (Handelsb.)

— Le correspondant de Wiesbaden du *Handelsblad* en annonçant que le contingent fédéral du duché de Nassau recevrait l'ordre de se rendre à Luxembourg, ajoute: Les troupes du duc de Nassau, que des rapports si infimes unissent à la famille royale des Pays-Bas, se mettront bientôt en marche pour le lieu de leur destination. Elles auront à y remplir un double devoir, celui de concourir à la défense des intérêts de la fédération germanique et celui de protéger et de maintenir les droits de famille de leur propre souverain. Ces troupes, qui sont animées du meilleur esprit et observent la plus stricte discipline, se montreront dignes de la mission honorable, à l'accomplissement de laquelle elles sont appelées.

— Le *Handelsblad* publie la lettre suivante de Bruxelles: « Un personnage haut placé assurait hier que le roi aurait autorisé M. Van de Weyer à signer le traité définitif sous des réserves constitutionnelles. Je ne sais pas à même de vous expliquer le sens qu'on veut attacher à ces mots réserves constitutionnelles et non pas à indiquer le degré de vérité que cette nouvelle mérite. »

— Le *Handelsblad* contient plusieurs correspondances particulières de l'Allemagne sur les affaires. En voici quelques extraits: « On lui mande de Francfort en date du 6 courant, qu'il est maintenant certain que le 9<sup>e</sup> corps de l'armée fédérale, savoir, le contingent de Nassau, se mettra en marche pour la Belgique, au nom de la diète germanique et que dans le cas où la Belgique se refuse d'adhérer au traité des 24 articles, elle est menacée d'un blocus par l'Angleterre, la France et la Prusse. »

Dans une lettre des bords du Rhin, en date du 7 courant, on lit: « On assure que sous peu, le gouvernement prussien publiera une proclamation qui énoncera les motifs des mesures militaires qui se préparent dans ce moment. Les troupes allemandes destinées pour les frontières belges seront portées en échelon de manière qu'elles formeront avec les corps d'armée français et hollandais un demi-cercle, tandis qu'une escadre anglaise paraîtra le long des côtes belges et à l'embouchure de l'Escaut. »

Enfin une lettre de Wiesbaden contient ce qui suit: « On apprend qu'un des régimens du contingent de Nassau, appartenant au 9<sup>e</sup> corps de l'armée fédérale, a reçu l'ordre de se mettre en marche pour renforcer la garnison de Luxembourg. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 11 février.

Hier le Roi a reçu M. le comte Meens, gouverneur de la Société Générale.

S. M. a reçu le général Buzen, gouverneur militaire de Bruxelles.

Bruxelles, le 11 février. — (5 heures.) — A l'activité des affaires on ne se serait pas douté que nous sommes dans les jours consacrés aux plaisirs. Mais aussi, depuis si longtemps la confiance et le crédit étaient bannis, qu'à la moindre leur d'espérance ils devaient se relever. La liquidation du jour, quoique chargée des opérations nombreuses faites pendant la semaine dernière, s'est opérée avec la plus grande facilité. Les cours bien soutenus et en hausse de toutes les valeurs négociées, attestent que, malgré les dénégations, les cris impuissans de deux ou trois organes de la presse, la conclusion de nos délégués politiques est regardée comme irrévocable. Ce ne sont pas exclusivement les spéculateurs qui tiennent ceci pour une vérité accomplie; mais, des capitalistes, des rentiers, des personnages influens en position de savoir fidèlement ce qui se passe, qui avaient mis leur fortune à couvert de toutes les chances, et réalisés les titres qu'ils possédaient rentrent avec une pleine sécurité dans les placements qu'ils avaient abandonnés. Leur conduite est une garantie contre la crainte des évènements du dedans et du dehors. Le trou a toujours inspiré cette foi aux capitaux; les détenteurs ne redoutaient que l'influence des conseils exagérés.

Fonds de l'Etat, continuant à monter: dette active 2 1/2 p. c. 54 3/4 A, 5 p. c. 98 1/8 A, 4 p. c. 87 5/8 A, 5 p. c. 68 A. Société Générale titres en nom B. 765. Société de Mutualité 1080 (108) et A., Banque de Belgique 560 (56) A., Actions Réunies 525 (52 1/2) A., Société Nationale 1000 (100) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1010 (101) A., Banque Foncière 960 (96) P., Emprunt de la ville 1852 (96) P.

L'actif espagnol est aussi dans une meilleure position, il s'est tenu avec beaucoup de fermeté au prix de 16 7/8 A., les affaires ont été arrêtées par la ténacité des détenteurs.

Anciens, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 17 17 1/8.

LIÈGE, LE 12 FÉVRIER.

On a élevé la question de savoir si les instructions ministérielles, relatives aux mesures à prendre pour régulariser l'organisation de la garde civique, concernent seulement le 1<sup>er</sup> ban et les villes auxquelles s'appliquent l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 2 janvier 1855, ou bien si elle s'étendent à toute la garde civique sans distinction.

Par une dépêche du 24 janvier, adressée à M. le gouverneur de notre province, M. le ministre des travaux-publics fait connaître, pour lever toute incertitude, que les instructions précitées doivent être considérées comme se rapportant non-seulement à l'organisation et à la formation des cadres du premier ban, mais aussi à la formation de ceux de la garde sédentaire, et que cette organisation doit avoir lieu dans toutes les communes.

La députation permanente a maintenu pour 1859 à deux et demi pour cent du produit net, la redevance proportionnelle sur les mines; toutefois il sera perçu dix centimes additionnels extraordinaires.

On nous communique l'article suivant, avec prière de l'insérer dans le *Politique*:

ROUTE D'AYWAILLE.

Un arrêté royal du 12 mai 1858 a ordonné la construction d'une route d'Aywaille à Deigné avec deux embranchemens, l'un vers Theux, Verviers et Spa, l'autre vers Louvegné et le centre du chemin de fer dans la Vesdre.

Le village de Fraipont étant, parait-il, entre Liège et Verviers, un peu plus central que celui de Trooz et en même temps plus rapproché du point d'intersection de la nouvelle route d'Aywaille avec celle de 1<sup>re</sup> classe n° 4, il était nécessaire, pour obéir à la lettre de l'arrêté royal précité, qu'un tracé fut étudié de ce point d'intersection à Fraipont.

Une seconde considération demandait également cette étude.

La route d'Aywaille à Theux et à Louvegné a été conçue dans le but principal de sauver au commerce du Luxembourg et de la province de Liège, les difficultés des rampes qu'offre la route dite de l'Amblève.

Or, de Louvegné à Stainval dans la direction du Trooz, la route de 1<sup>re</sup> classe n° 4 présente deux rampes aussi rapides qu'aucunes de celles qui existent sur la route concédée de l'Amblève. Ces deux rampes doivent donc être rectifiées sous peine d'avoir, en dépensant beaucoup d'argent, fait un long détour par Remouchamps et Louvegné, et cela pour venir se raccorder en définitive, à une route aussi défectueuse que celle que l'on voulait éviter.

Déjà, si nous avons bonne mémoire, M. l'ingénieur en chef Willmar, prévoyant cette objection, avait proposé les rectifications des rampes de Louvegné et de Stainval, dans son rapport à la députation du conseil provincial, du mois de juin 1857; mais sans indiquer la direction à suivre, ni donner la somme de la dépense à faire.

Il résulte de ces positions, qu'en ordonnant l'étude du tracé de Louvegné à Fraipont, M. le ministre des travaux publics a rempli un devoir. Puisqu'il y a des rectifications à faire à la partie de la route de 1<sup>re</sup> classe n° 4, qui doit joindre la nouvelle route d'Aywaille à celle du Trooz, il fallait s'assurer si une communication directe de Louvegné à Fraipont ne coûterait pas moins que ces rectifications. Nous applaudissons à ce travail; il prouve que l'administration des ponts et chaussées ne décide rien sans s'être éclairée; mais aujourd'hui qu'elle sait à quoi s'en tenir sur la dépense et les difficultés, nous allons donner le tracé de l'embranchement étudié entre Louvegné et Fraipont, et prouver que tous les avantages sont pour les rectifications des rampes de Stainval.

Et d'abord, nous posons en fait, que pour opérer la rectification de ces rampes, le bout de route latéral à construire n'aurait que de 12 à 1500 mètres de longueur; il n'atteindrait nulle part cinq centimètres de pente au mètre; les seuls travaux d'art qu'il exigerait consisteraient en un ponceau dans le fond de Stainval et le nivellement dira si un déblai est nécessaire ou non sur la campagne de Louvegné entre ce dernier village et Banney; en attendant, nous ne le pensons pas. La dépense totale de ces travaux n'atteindrait pas le chiffre de quarante mille francs.

Au contraire, un embranchement de Louvegné à Fraipont aurait six à sept mille mètres de longueur, sa pente générale, serait très-forte et sur un point même (entre le bois Lecarré et le ruisseau de Banneux), dépasserait, croyons-nous, cinq pour cent; il exigerait de nombreux ponceaux, murs d'eau, murs de soutènement, et coûterait au moins cent quatre-vingt mille francs. Voici la description de ce tracé:

Il s'embrancher sur la route de 1<sup>re</sup> classe n° 4, entre les villages de Louvegné et de Banney; laisse le château de Fawe à 250 mètres sur la droite et se dirige sur le bois Lecarré par une pente de trois pour cent; cette première direction est Nord. Le tracé inclinant ensuite un peu à l'Ouest, atteint le niveau du ruisseau de Banneux par une pente très longue et très rapide et en traversant des prés marécageux. Tournant tout-à-fait à l'Ouest, il suit la direction du ravin de Banneux et traverse plusieurs fois le ruisseau qui coule au fond de ce ravin. C'est ici que des murs d'eau et plusieurs ponceaux seraient nécessaires; de plus la route s'y trouverait masquée au Sud, par une colline à pic, qui la priverait des rayons du soleil, même en été. Nous n'avons pu évaluer la pente de ce ravin avec exactitude, parce qu'il est rempli de bois; nous la croyons de 5 à 4 p. c.

Débouchant dans le ravin de Havegniez, le tracé tourne au nord et suit la droite du ruisseau de Havegniez jusqu'à Fraipont; un ponceau à la maison du garde-chasse et des murs de soutènement, seraient les travaux d'art exigés sur cette partie de la direction; il y aurait plusieurs maisons à abattre pour pénétrer dans le village de Fraipont; la pente générale du ravin de Havegniez est de quatre pour cent.

On voit donc que l'embranchement de Fraipont à Banney près de Louvegné, serait une route tortueuse, parcourant d'étroits et profonds ravins, toujours humide, d'un entretien coûteux, et exposée aux détériorations d'un torrent. Elle répondrait très-mal aux besoins du commerce, ne favoriserait aucun intérêt local et ruinerait la route concédée du Trooz, qui lui est parallèle dans toute sa longueur dont la pente est bien plus douce; enfin qui n'est éloignée que d'une petite demi-lieue de celle que l'on voudrait construire par Havegniez.

Il n'y a qu'une seule objection à faire à la rectification des rampes de Louvegné et de Stainval, elle serait nuisible au village de Louvegné, qu'elle laisserait un peu sur le côté; mais l'embranchement de Fraipont serait encore bien plus nuisible au village de Louvegné, car il l'isolerait entièrement et beaucoup plus que ne le fera la rectification indiquée. En résumé le choix ne saurait être douteux entre ces deux directions.

Une route qui nuit à des intérêts particuliers, sans avan-

tage pour l'intérêt général, ne doit pas être exécutée par le gouvernement. L'embranchement étudié entre la route de 1re. classe n° 4 et le village de Fraipont est dans ce cas; la rectification des rampes de Stainval et l'adoption de la route du Trooz lui est de tout point préférable.

Dans un prochain article nous examinerons si les deux provinces de Liège et du Luxembourg n'ont pas un intérêt direct à l'exécution littérale de l'arrêté royal du 12 mai 1858, que l'on semble vouloir faire ployer, pour l'accommoder à une nouvelle conception sur le chemin de fer dans le vallon de la Vesdre.

Un de nos abonnés nous adresse une lettre dans laquelle il s'étonne, non sans raison, de l'heure peu avancée à laquelle on ferme le Passage Lemonnier; avant-hier à neuf heures un quart, il a voulu le traverser pour se rendre au café, après le spectacle, et force lui a été de retourner sur ses pas et de prendre la rue Lulai. Nous croyons, en effet, que cette fermeture est un peu prématurée et nous appelons l'attention de l'administration sur ce point; il nous semble qu'il serait bon aussi de fixer l'heure à laquelle le passage serait fermé chaque jour.

NOTE DE M. DEDEL.

On lit dans l'Indépendant :

Nous sommes à même de faire connaître à nos lecteurs la note par laquelle le plénipotentiaire hollandais a annoncé à la Conférence qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de signer le traité.

En voici le texte :

Londres, 24 janvier 1859.

Le soussigné, plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, a reçu et a transmis sans délai à son gouvernement, la note accompagnée de six pièces, que L. Exc. MM. les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, réunis en conférence à Londres, lui ont fait l'honneur de lui adresser sous la date du 23 janvier dernier, en réponse à celle du 14 mars 1858, par laquelle il leur annonça que l'ordre lui avait été envoyé de signer avec leurs excellences les vingt-quatre articles, à la signature desquels les plénipotentiaires du roi ont été invités par leur note du 15 octobre 1851.

« Le roi ayant pris connaissance des combinaisons que cette communication vient de lui présenter, pour arriver à une solution de la question hollandais-belge, à vivement déploré d'y rencontrer de nombreuses stipulations, auxquelles sa majesté était loin de s'attendre, et inconciliables, selon elle, avec ses droits et avec les antécédents de la négociation; mais, fort de sa conscience d'avoir suivi la voie des représentations et de la persévérance, aussi longtemps qu'elle lui était tracée par l'intérêt bien entendu de ses peuples, le roi a dû se convaincre que leur bien-être ne lui permet point de lutter sans espoir de succès contre l'empire des circonstances.

« En conséquence, le soussigné, d'après les instructions qui lui sont parvenues, a l'honneur de déclarer par la présente note, qu'il est autorisé à signer le traité entre sa majesté et les cinq puissances, et le traité avec la Belgique, annexés à la note ci-dessus mentionnée de leurs excellences du 23 janvier, et qu'il est prêt à procéder à la signature de ces actes.

« Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à leurs excellences MM. les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, l'assurance de sa haute considération.

Signé DEDEL. »

On écrit de Diest :

« L'arrestation d'un espion hollandais a occasionné à ce qu'il paraît beaucoup de faux bruits que la malveillance a fait circuler à profusion. On ne saurait assez se mettre en garde contre une nuée d'agents que vos ennemis ont à leur solde pour travailler constamment à semer la désunion et l'alarme.

Je vous dirai que les paysans hollandais de la frontière commencent à manifester hautement leur mécontentement de l'état actuel des choses. Il y en a qui ont jusqu'à 45 hommes à loger presque journellement. Un d'eux a été arrêté jeudi dernier et conduit sous bonne escorte au grand quartier-général pour avoir engagé plusieurs soldats à la désertion et leur en avoir procuré les moyens.

Plus de seize candidats se sont mis sur les rangs pour la place vacante à la cour de cassation, par suite de la mort de M. le baron de Rasse.

Le gouvernement vient d'autoriser la construction de la magnifique galerie marchande projetée sur l'emplacement de la rue de St-Hubert, à Bruxelles. Le Moniteur publie l'arrêté royal qui permet l'expropriation pour cause d'utilité publique des maisons destinées à être démolies dans cet endroit.

On lit dans le journal anglais le Sun du 7 février :

Il paraît très probable que la prorogation des chambres belges a été adoptée dans le but de donner aux ministres le temps de la réflexion avant de tirer l'épée du fourreau. On veut aussi attendre le discours de la reine. Si les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse quittent Bruxelles, comme ils menacent de le faire, parce qu'ils n'approuvent pas la nomination du général polonais, il faut convenir que c'est-là, de leur part, une mesure très arbitraire.

On lit dans l'Émancipation :

« Depuis quelques jours, on répandait le bruit que le roi Léopold avait signé le nouveau traité des 24 articles; nous n'avons pas même songé à le refuser, car les ministres avaient trop solennellement répondu aux interpellations de la chambre qu'ils reconnaissaient que les pouvoirs à eux accordés en 1831 étaient expirés pour que ce fait pût avoir le moindre fondement; mais puisque ce bruit avait obtenu quelque créance parmi les gens oublieux ou inattentifs, nous croyons pouvoir assurer, d'après des renseignements puisés à bonne source, que le roi n'a pas signé.

On assure que le traité sera soumis aux chambres et que les ministres cette fois donneront leurs conclusions, mais il paraît qu'on ne sait encore rien du jour où elles seront

convoquées, et qui pourrait bien être celui du terme de leur prorogation. »

— Nous apprenons que MM. le comte de Rechberg et le baron de Seckendorff, chargés d'affaires d'Autriche et de Prusse sont arrivés le 8 à Aix-la-Chapelle, où, comme nous l'avons dit, ils doivent séjourner. Des dépêches officielles ont été expédiées à MM. O'Sullivan de Gras et de Beaulieu, nos chargés d'affaires à Vienne et à Berlin, avec des lettres de rappel.

(Commerce.)

— La Gazette de Cologne qui, dans un numéro précédent, avait publié les principales dispositions du traité de commerce conclu récemment entre la Hollande et la Prusse, en ajoute quelques-unes dans son dernier numéro, parmi lesquelles nous remarquons les suivantes : « La Prusse permet la construction d'un chemin de fer jusqu'à la frontière hollandaise, dans le cas où la Hollande aurait l'intention d'en construire un jusqu'aux frontières de Prusse. Les produits du sol et des fabriques de l'union des douanes allemandes jouiront en Hollande des mêmes avantages qui sont accordés à d'autres États les plus favorisés. »

— On écrit de Gand, 6 février :

Nous avons depuis quelques jours dans nos murs un des premiers philologues, M. l'abbé Latouche. Ce professeur avait développé en présence d'une cinquantaine d'élèves de l'université sa méthode d'enseignement des langues, en prenant pour base la langue hébraïque qu'il regardait comme primitive; on fut si émerveillé de cette séance préparatoire, qu'on engagea aussitôt l'inventeur de cette méthode aussi ingénieuse qu'utile à développer son système devant un auditoire très-nombreux, et le lendemain tout ce que la ville de Gand renfermait d'hommes remarquables dans les sciences venait applaudir à l'admirable découverte de M. Latouche. Il nous suffit de dire pour justifier cet enthousiasme que huit leçons rendent un élève ordinaire capable de traduire la Bible, et lui donnent plus de mille racines communes à toutes les langues.

Un double duel a eu lieu hier après-dîner en cette ville entre le médecin Van Aken et le chanteur italien Patania, puis entre ce dernier et M. Jules de Meulemeester, demeurant rue du Miroir, n. 5. Dans le premier combat M. Van Aken a été légèrement blessé d'un coup d'épée. Dans le second M. Jules de Meulemeester a blessé M. Patania à la cuisse. Nous ignorons les causes qui ont amené ce duel.

(Constitutionnel.)

— Le Messager de Gand explique ainsi les causes de ce duel :

« Un chanteur italien s'étant permis d'insulter la ville de Gand en masse, quelques jeunes gantois ont pris fait et cause pour leurs concitoyens, et s'en est suivi un duel entre eux et cet étranger. Hier un combat à l'épée a eu lieu entre l'italien et deux de ces jeunes gens, dont l'un a été légèrement blessé à la main droite. L'artiste étranger a reçu de son autre adversaire deux blessures, l'une à la poitrine, l'autre à la cuisse. »

BONS DU TRÉSOR.

Le ministre des finances ad interim porte à la connaissance du public qu'à dater de ce jour, le taux d'intérêt des bons du trésor de 1,000 fr. et au-dessus est fixé comme suit :

- A un an de date, 5 p. c. l'an;
A 6 mois de date, 4 1/2 p. c. l'an;
A 3 mois de date, 4 pour cent l'an.

Ces bons continueront, du reste, à être émis aux conditions prescrites par l'avis publié sous la date du 20 janvier 1855.

Bruxelles, le 8 février 1859.

Le ministre des finances ad interim, Comte F. DE MÉRODE.

M. Foltz, première flûte du roi de Naples, et membre du conservatoire de Bologne, dont les journaux de Bruxelles ont loué le talent si distingué, doit arriver sous peu en cette ville, où il se propose de donner un concert. Nous en ferons connaître le programme et le jour où il aura lieu.

On nous annonce pour vendredi prochain une représentation des Bayadères qui ont si vivement excité la curiosité parisienne, et qui dernièrement encore ont attiré à Anvers et à Bruxelles un grand concours de spectateurs.

TRIBUNAUX.

Un vieillard presque septuagénaire, Jérôme Picquet, est traduit devant la police correctionnelle sous une prévention de mendicité. Le costume de cet homme mérite une définition exacte, d'autant plus qu'il contraste avec sa figure pleine, réjouie et fraîche à faire honte à un jeune homme de vingt ans.

D'abord la coiffure; Jérôme Picquet a la tête complètement dépourvue de cheveux; on explorerait son crâne d'avant en arrière pendant une heure, et à l'aide d'un microscope, qu'on ne parviendrait pas à y découvrir la moindre végétation capillaire. Ce chef-genou, est surmonté, à l'extrémité de son sommet, par un restant de calotte grecque, couleur jaunâtre, et qu'il faut regarder avec attention pour être bien sûr que ce n'est pas une emplâtre. Un pantalon de toile à torchon, grasse et plucheuse, cache, autant que le veut la décence, ses cuisses et son abdomen; le reste du corps est couvert par un fragment de blouse jadis bleue, qui lui descend un peu moins bas que la ceinture; ses chaussures sont faites de l'assemblage de vieux sacs à argent, réunis à l'aide de vieilles ficelles; des morceaux de castor en forment la semelle. Une sangle de fil qui lui sert de cravate et qui lui retombe en nœuds sur la poitrine, ne nous permet pas d'affirmer que ce curieux personnage n'a pas de chemise.

M. le président. — Picquet, vous avez été arrêté en flagrant délit de mendicité, qu'avez-vous à alléguer pour votre défense?

Picquet. — Hélas! mon doux Jésus, mon bon monsieur, que Dieu bénisse! je suis bien vieux, bien vieux, bien vieux!

M. le président. — Répondez à ce que je vous demande : avez-vous mendié?

Picquet. — Fallait bien; je suis si vieux et si pauvre...

pour le peu de jours que j'ai à vivre, fallait-il donc m'arrêter?

M. le président. — Vous êtes loin d'être dans le besoin, vous êtes même riche.

Picquet. — Oh! mon Dieu! quels sont les méchants qui ont dit ça? des faussaires, des brigands, qui veulent me voler.

M. le président. — Si vous n'aviez rien, vous ne craindriez pas qu'on vous vole.

Picquet. — Quelques sous, mon brave juge; ayez pitié d'un pauvre homme bien vieux et bien misérable... J'ai toujours vécu honnêtement, comme le bon Dieu l'ordonne à ses créatures.

M. le président. — On a trouvé de l'argent caché dans votre chambre.

Picquet. — Je vous le dis, mon digne magistrat... quelques sous, mes pauvres petites économies... J'ai été trente-sept ans domestique chez milord Kurle... J'ai élevé sept enfants et ma pauvre sœur qui était restée sans ressources... avec tout ça on ne met pas grand chose de côté.

M. le président. — Vous paraissez ne pas savoir ce qu'on a trouvé chez vous... M. l'avocat du roi, veuillez donner lecture du procès-verbal où sont relatées les sommes saisies chez le prévenu.

M. l'avocat-général. — En voici la nomenclature: elle est un peu longue.

1° Dans un égrugeoir enfoncé dans la chambre au fond de la cheminée, 527 fr. en pièces de 10, 15, 20 et 50 sous.

2° Dans une vieille chaussette de laine, trouvée sous la pailasse du lit 540 fr. en pièces de 5 francs.

3° Dans un bonnet de coton, trois rouleaux de pièces de 2 fr., formant en tout 150 fr.

4° Dans un sabot cassé, 18 fr. en trois rouleaux de pièces de 6 liard.

5° Au fond d'un vieux pot à l'eau, 14 pièces de 20 fr.

6° Sous le traversin du lit, un livret de la caisse d'épargne constatant l'engagement d'une somme de 215 fr.

7° Dans un almanach de Mathieu Laensberg de 1809, un billet de banque de 1,000 fr. et une inscription de rentes 5 p. c. de 50 fr.

8° Enfin, dans un vieux meuble, 55 sous et demi en liards et en sous.

En tout 2,952 fr. 75 c. l'inscription de rente au capital de 1,000 f. total général 3,952 fr. 75 c.

M. l'avocat du roi. — Voilà, messieurs, les quelques sous trouvés chez ce pauvre diable.

M. le président. — Comment est-il possible que, possédant une telle somme vous ayez demandé l'aumône?

Le prévenu. — Eh! mon Dieu, on n'a pas voulu me recevoir au bureau de charité, et je suis si vieux!

M. le président. — Votre conduite est honteuse... taisez-vous.

Le tribunal condamne Jérôme Picquet à 3 mois de prison. Jérôme Picquet. — Et mon pauvre argent, mes bons messieurs? on me le rendra, n'est-ce pas? je suis si vieux!... Ayez pitié d'un pauvre homme.

M. le président. — Votre argent vous sera restitué... mais lâchez de vous contenter de votre fortune et de ne plus mendier... Le tribunal serait fort sévère si vous recommenciez.

Jérôme Picquet. — Qu'est-ce que je vas devenir, mon doux Jésus! je suis si vieux et si pauvre. (G. des Tribunaux.)

Il est malheureusement bien rare que la police correctionnelle nous offre quel que scène touchante comme ombre au tableau des vices honteux ou de l'égoïsme dégradant qui s'y montrent chaque jour. Dans ces cas exceptionnels, les magistrats eux-mêmes, obéissant à leur émotion font taire la sévérité de la loi. Le nommé Ferrari était prévenu de mendicité dans les maisons, et sa faute était d'autant plus grave, qu'il se trouvait en état de récidive. A l'appel de la cause, une jeune fille de treize ans, la figure baignée de larmes, s'avance à la barre du tribunal. « Messieurs, s'écrie-t-elle, je viens réclamer mon père... Rendez-le-moi, je vous en prie. »

M. le président. — Votre père est prévenu de mendicité; vous ne pouvez le réclamer; s'il était prévenu de vagabondage, ce serait différent.

La jeune fille. — Pardonnez-lui, messieurs, il ne le fera plus... Je veillerai sur lui; j'en aurai bien soin; je ne le quitterai pas!

M. le président. — Votre père a-t-il un état?

La jeune fille. — Quelquefois il manque d'ouvrage; et puis, il est souvent malade... Moi je suis jeune, je me porte bien, et je travaillerai pour le nourrir... il n'aura plus besoin de rien demander à personne.

M. le président. — Mais, à votre âge, vous devez gagner fort peu de chose.

La jeune fille. — Je gagnerai assez, je vous promets; je me priverai, et mon père ne manquera pas.

M. le président. — Votre conduite est on ne peut plus louable... Le tribunal vous en tiendra compte.

Pendant que le tribunal délibère, la jeune fille monte sur la banquette qui est au pied du banc des prévenus, s'élançant au cou de son père, qu'elle serre dans ses bras en sanglotant, et vide sur ses genoux son cabas, qu'elle avait apporté rempli de pain, de viande et de fruits.

Le tribunal déclare que la prévention n'est pas suffisamment établie, et, en conséquence, renvoie Ferrari de la prévention.

M. le président. — Ayez bien soin de ne plus mendier car le tribunal se montrera d'autant plus sévère, qu'il a été plus indulgent aujourd'hui. Vous devez votre acquittement à la noble démarche de votre fille.

La jeune fille s'approche du tribunal et remercie M. le président avec effusion.

M. Croissant, avocat du roi, fait approcher de lui la pieuse enfant, et avec une expression de bonté parfaite, lui annonce qu'il va lui faire rendre son père immédiatement.

Les plus de la jeune fille recommencent à couler; mais cette fois ce sont des pleurs de joie.

Le sirop d'asperges préparés par M. Johnson (1) est surtout applicable aux constitutions nerveuses et délicates. Son efficacité est incalculable dans les battements désordonnés du cœur, dans les toux opiniâtres et dans toutes les irritations nerveuses. Ce qui lui donne une valeur spéciale, c'est que les estomacs les plus susceptibles peuvent en faire usage sans avoir à redouter aucun inconvénient.

(1) Chez M. J. Jane, à Liège, et au dépôt dans chaque ville.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 11 FÉVRIER.

Naissances: 10 garçons 12 filles.
Mariages, 1, savoir:
Philippe-Nicolas Mottard, sans profession, rue Hors-Château et Marie-Agnès-Thérèse Rongrolle, sans profession, rue Puits-en-Sock.
Décès: 5 garçons, 6 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir:
Rèmi-Joseph Walfin, âgé de 78 ans, tourneur, faubourg St-Léonard, époux de Jeanne Guivard. — Diendoné-Mathieu Courtois, âgé de 19 ans, typographe, rue Grande-Bèche, célibataire. — Jeanne Sante, âgée de 78 ans, sans profession, aux Venes, épouse de Henri Frère. — Marie Lhote, âgée de 78 ans, journalière, derrière Ste-Catherine, épouse de M. Romedonne. — Me. Bbe. Bertonne, âgée de 71 ans, sans profession, devant les Carmes, épouse de J. Fréson.

ANNONCES.

Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

NOUVELLES MORUES du Nord, au Moriane, rue du Stockis.

POISSONS DE MER très-frais, au MORIANE, rue du Stockis.

Cabillaux, Rivets, Raies, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

UN DOMESTIQUE sachant panser et conduire un cheval, peut se présenter aux bains du Quai-de-la-Sauvinière.

MAISON DE COMMERCE, rue Grande-Tour, à VENDRE de gré à gré, ou à LOUER pour la St-Jean. S'adresser même rue, N° 502.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

PONT DE LA BOVERIE

prévient les actionnaires qu'ils se réuniront en ASSEMBLEE GENERALE, JEUDI 21 de ce mois, à 10 heures du matin, chez M. TOMBEUR, rue devant St-Hubert, 595.

A LOUER garni ou non, un QUARTIER indépendant, avec cour, cuisine et cave, situé rue Grétry, près du pont de la Boverie. S'adresser place St.-Denis, n° 1.

A VENDRE la MAISON, n. 150, au faubourg de Ste-Marguerite. S'adresser au notaire PARMENTIER.

A LOUER POUR MARS PROCHAIN,

UNE JOLIE

maison de campagne,

Située à CHAUDFONTAINE, près de la Grand'route, avec écurie, remise et grand jardin. — S'adresser n° 22, sur le Marché, à Liège.

L. LEVASSEUR,

PIED DU PONT-D'ILE, N. 7,

Maison Orban,

TIENT :

Masques et Dominos,

De toute couleur, à VENDRE et à LOUER. — Au même magasin, VÉRITABLE OCCASION, Gants de peau et autres, aux prix les plus modérés, Gants d'homme, 1<sup>re</sup> qualité, 1fr. 75, Gants de dame, 1, 50. Fabrique de COLS DE SATIN. Ateliers de Reliure, fabrique de Registres.

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE

DE

BOIS BLANCS.

VENDREDI 15 février courant, à 10 heures du matin,

A la requête de M<sup>me</sup> veuve COMHAIRE, née HAUZEUR, Le notaire FRAIKIN vendra

40 beaux Peupliers

DU CANADA,

CROISSANT A FLÉMALLE-HAUTE.

A CRÉDIT, sous caution connue dudit notaire.

ODONTINE.

Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

DÉPOT à LIEGE, chez M<sup>me</sup> JANNÉ-JANSSON

Une DEMOISELLE, connaissant tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, enseignant la langue allemande, le piano, le chant et ayant déjà formé des élèves distinguées principalement pour la musique, désire se placer comme INSTITUTRICE. Ayant l'habitude d'enseigner, le nombre des élèves lui est indifférent. S'adresser au bureau de cette feuille sous les lettres initiales P. B.

Un JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n° 37-47.

VENDREDI et MARDI 11 et 12 Mars 1839, à onze heures précises,

M. Jean LANGELÉ cessant l'exploitation de la ferme de Mme. DEVILLERS, à Engis, y fera VENDRE sous la direction et à la recette de Maître HOUBAER, notaire à Seraing,

TOUT LE MOBILIER

QUI S'Y TROUVE, SAVOIR :

LE PREMIER JOUR,

six bons chevaux

dont deux hongres et quatre jumens âgés de 4, 5 et 7 ans, d'une bonne race, dix Belles Vaches et Genisses pleines, Charrettes, Tombereaux, Rouleaux, Charrues, Herse, Diabes-Volants, Traits, Serats, Harnais et autres attirails de labour trop longs à détailler.

LE DEUXIÈME JOUR,

les meubles-meublans

tels que Commodes, hautes Garde-Robes, basses Garde-Robes, Horloges, Armoires, Tables, Chaises, Formes-de-Lit, Lits, Matelas, Linges de Tables et autres, Cuivrerie, Étain, Batterie de Cuisine, Pommes de Terre, etc., etc.

A CRÉDIT,

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER,

A TOURINNE.

Les 18, 19, 20 et 21 FEVRIER 1839,

à une heure précise de relevée,

M. Pierre COLLON, sortant de la ferme qu'il occupe à Tourinne, canton d'Avennes, et cessant toute exploitation, y fera

VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tous les Bestiaux,

ATTIRAILS DE LABOUR ET AUTRES OBJETS généralement quelconques qui garnissent ladite ferme, savoir :

LE LUNDI 18 FEVRIER,

Un bel entier; 4 jumens de 8 à 9 ans; 5 autres de 5 ans; 4 hongres et 2 jumens de 4 ans; 5 jumens et un entier de 3 ans; 2 hongres et 5 pouliches de 2 ans; et 4 poulains d'un an dont 3 sont entiers.

Tous ces chevaux sont de bonne espèce et qualité et plusieurs des jumens sont pleines.

6 chariots dont 4 bien équipés, 2 charrettes, 4 roues de 11 centimètres, 6 charrues; 8 herse, 4 rouleaux; une quantité considérable de chaînes, traits, serats, harnais et attirails de labour.

LE MARDI 19,

52 bêtes à cornes dont 19 pleines, genisses et veaux. 25 truies pleines ou avec leurs jeunes, 40 à 50 cochons dits nourraux et autres.

Une grande quantité de bacs en pierre, échelles de grange et de fenil, bois à brûler et autres objets.

LE MERCREDI 20,

150 belles bêtes à laine, consistant en 60 laitières pleines ou avec leurs agneaux, moutons et anenets, beaucoup de bois de charonnage, chaîne de puits avec ses accessoires, ustensiles de four et de cave, etc., etc.

LE JEUDI 21,

Les MEUBLES MEUBLANS consistant en 50 à 40 tonneaux et tonnes la plupart cerclés en fer, cuvelles, grands et petits chaudrons et marmites, grosse batterie de cuisine, alcove, armoires, tables, chaises, bois de lit et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long.

Il sera aussi vendu des pailles d'avoine, trefle, fourrages, pommes de terre et autres denrées en grande quantité.

A CRÉDIT moyennant caution sous la direction de M<sup>r</sup> JAMOULLE, notaire à Faime, commune de Celles.

Bal Paré et Masqué, A FONTAINEBLEAU, FAUBOURG St.-MARGUERITE, Dimanche 10 et mardi 12 février.

On y servira Vins, Liqueurs, Comestibles et tous les rafraichissements désirables.

Le MARDI 19 février 1839, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

devant M<sup>r</sup> OPHOVEN, juge de paix du quartier du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue derrière le Palais, par le ministère du notaire BOULANGER,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE PARCELLE

Terrain ou Vignoble

D'environ 5 ares, située près et derrière la houillère du Bayard, faubourg Vivegnis, à Liège.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions au bureau de la justice de paix susdit et en l'étude dudit notaire.

BOURSES.

LONDRES, LE 9 FEVRIER.

Table of London market data including 5% consolidated, BELGE 1832, Hol. Dette active, and various exchange rates.

AMSTERDAM, LE 9 FEVRIER.

Table of Amsterdam market data including Dette active, 5 p. c., Billet de chang., and various exchange rates.

ANVERS, LE 11 FEVRIER.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., 50, Emp. de 48 milli., and various exchange rates.

BRUXELLES, LE 11 FEVRIER.

Table of Brussels market data including Dette active, Emp. Rothschild, Ein courant, and various exchange rates.

VIENNE, LE 4 FEVRIER.

Métalliques 5 p. c., 107 1/4. — Actions de la Banque, 4469 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 11 FEVRIER.

The brick belge Président, v. de St-Domingue, ch. de café. La barque suédoise Lizette, v. de New-York, ch. de diverses marchandises.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 11 FEVRIER 1839.

Froment, l'hectolitre, fr. 22 28. Seigle, idem, 16 60.

Imprimerie de J.-B. NOSSANT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.